



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/258
10 mars 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 10 MARS 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ÉRYTHRÉE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration que le Ministre des affaires étrangères de l'État d'Érythrée, M. Haile Weldensae, a prononcée le 9 mars 1999 à l'intention de la communauté diplomatique accréditée auprès de l'Érythrée (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Haile MENKERIOS

ANNEXE

Déclaration faite le 9 mars 1999 par le Ministre érythréen des
affaires étrangères à la communauté diplomatique accréditée
auprès de l'Érythrée

1. Dans un communiqué diffusé le 8 mars 1999 à 20 heures, Radio Éthiopie a fait savoir que le Premier Ministre éthiopien, M. Meles Zenawi, avait, lors d'une rencontre avec des diplomates africains en poste à Addis-Abeba, déclaré que l'Éthiopie doutait fort que l'Érythrée ait véritablement accepté l'Accord-cadre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Il voyait à cela quatre raisons :

"a) Les autorités érythréennes ont fait des déclarations officielles dans lesquelles elles ont dit à maintes reprises qu'elles se préparaient à lancer une nouvelle invasion contre l'Éthiopie;

b) Le Gouvernement érythréen n'a pas annoncé au peuple érythréen, à la radio, sa décision d'accepter l'Accord-cadre de l'OUA;

c) L'Érythrée a communiqué aux gouvernements et aux organisations internationales son acceptation de l'Accord-cadre en des termes peu clairs;

d) Les activités des forces de défense érythréennes sur les fronts montrent bien que le pays se prépare à la guerre."

2. Ces tergiversations grotesques ne peuvent s'expliquer que par le savoir-faire diplomatique d'un gouvernement dont la duplicité a tourné court. Cela n'est un secret pour personne que l'Érythrée avait averti la communauté internationale que l'Éthiopie s'apprêtait à lancer une agression entre le 15 janvier et le 15 février 1999. Tout le monde sait bien également que c'est l'Éthiopie qui a envahi l'Érythrée, violé le moratoire sur les attaques aériennes et refuse tous les appels au cessez-le-feu et à la cessation des hostilités lancés par la communauté internationale. Elle a été et continue d'être condamnée pour tous ces actes par l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement des États-Unis et d'autres parties. Dire que "l'Érythrée prend des mesures de défense parce qu'elle s'apprête à poursuivre la guerre", c'est élever l'hypocrisie et la langue de bois à des sommets jamais atteints.

3. Pour ma part, j'ai annoncé dans une interview donnée à la télévision érythréenne le 27 février 1999 que l'Érythrée avait officiellement accepté l'Accord-cadre de l'OUA. La radio érythréenne l'a répété le lendemain matin dans toutes les langues du pays ainsi qu'en amharique, en anglais et en oromoffia. Le message était clair et a été compris du peuple érythréen – et, presque à coup sûr, de la majorité du peuple éthiopien qui écoutait l'émission. Une autre chose doit être très claire : il n'appartient pas à l'Éthiopie de se mêler de la façon dont un État souverain communique avec son peuple.

4. Ce nonobstant, il n'est pas difficile de comprendre que ce sont les messages adressés par l'Érythrée à ceux qui se sont interposés pour la paix, notamment le Président en exercice de l'OUA, le Secrétaire général de l'OUA, le

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président des États-Unis, ainsi que la clarté de ces messages qui sont importants pour engager le processus de rétablissement de la paix et de règlement du conflit. Toutes les parties ont bien compris le message, félicité l'Érythrée et demandé à l'Éthiopie de s'en tenir aux engagements pris. Le Gouvernement éthiopien se voit à présent reprocher par toutes les parties intéressées de ne pas tenir compte de ce conseil.

5. Ces prétentions absurdes selon lesquelles les messages de l'Érythrée n'étaient pas suffisamment clairs sont battues en brèche par ces condamnations de l'Éthiopie et les appels que plusieurs parties lui lancent pour qu'elle se mette à appliquer l'Accord-cadre sans retard. Naturellement, les doutes des autorités éthiopiennes elles-mêmes auraient dû être levés lorsque l'Érythrée a rappelé à la délégation de l'OUA qui s'est rendue à Asmara du 4 au 6 mars 1999 et sa position et le fait qu'elle avait créé une commission chargée de suivre l'application de l'Accord-cadre.

6. Il est clair que toutes ces manigances embarrassées ne servent qu'à déguiser, bien mal d'ailleurs, une volonté de renier l'"engagement inconditionnel", maintes fois réaffirmé vis-à-vis de l'Accord-cadre de l'OUA, et de poursuivre l'agression en vue de réaliser des objectifs inavoués qui dépassent le cadre du différend frontalier.

7. Il ne restait donc au Premier Ministre éthiopien d'autre choix que de mentir purement et simplement aux diplomates. Lorsqu'il a dit que la délégation de haut niveau de l'OUA l'avait informé que le retrait des troupes érythréennes devrait également s'effectuer à partir d'autres secteurs que Badme et ses environs, il a dit une contrevérité manifeste. L'Accord-cadre évoque en effet le retrait dans les termes suivants :

"Afin de créer les conditions propices à un règlement global et durable du conflit par la délimitation et la démarcation de la frontière, les forces armées se trouvant actuellement dans la ville de Badme et dans ses environs devraient être redéployées vers les positions qu'elles occupaient avant le 6 mai 1998, ce qui serait une marque de bonne volonté et de respect pour notre organisation continentale, étant bien entendu que ce redéploiement ne préjugerait pas du statut définitif de la zone concernée, lequel serait déterminé à l'issue du processus de délimitation et de démarcation de la frontière et, le cas échéant, par le biais d'un mécanisme approprié d'arbitrage."

8. Le mot "environs" s'entendait de "la zone entourant la ville de Badme". Au sujet du redéploiement et de la démilitarisation, l'OUA a fourni au Gouvernement érythréen les précisions supplémentaires suivantes : "Le redéploiement s'entend du départ des troupes érythréennes de la ville de Badme et de ses environs (à savoir les secteurs entourant la ville). Ce départ devrait être immédiatement suivi par la démilitarisation de l'ensemble de la frontière, réalisée grâce au redéploiement des forces des deux parties, sur toute la longueur de cette dernière, vers des positions à déterminer ultérieurement, dans le cadre du processus d'application de l'Accord-cadre."

9. Le Premier Ministre éthiopien s'efforce, vainement, d'introduire de nouveaux éléments en avançant des allégations abracadabrantes. C'est ainsi que le Gouvernement érythréen aurait accepté la responsabilité de la prétendue destruction de Badme, du coût du déminage de la zone entourant Badme et des pertes en vies humaines et des destructions de biens causées par la guerre. Il semble oublier que c'est son gouvernement qui a été pendant près de neuf mois sur le sentier de la guerre et qui a menacé de détruire l'Érythrée; a constitué une armée où se trouvent plus de 200 mercenaires étrangers, des enfants soldats de 13 ans et des jeunes enrôlés de force (dont certains venus des pays voisins) pour préparer une agression; et a fini par commettre cette agression sur trois fronts le 6 février 1999.

10. Il est clair à présent que le conflit a cessé d'être un différend frontalier. On essaie de renverser un gouvernement souverain au mépris du droit international. C'est parce que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies semble être un obstacle à la réalisation de ces objectifs qu'il est devenu la dernière victime en date de la campagne de dénigrement organisée par l'Éthiopie.

11. Après avoir refusé d'appliquer l'Accord-cadre, le Gouvernement éthiopien procède dans la fièvre aux derniers préparatifs d'une nouvelle offensive qui pourrait intervenir à tout moment. En dépit de cela, le Gouvernement érythréen rappelle qu'il demeure attaché au cessez-le-feu et à la cessation des hostilités ainsi qu'à l'application de l'Accord-cadre.

12. Je saisis cette occasion pour vous demander d'informer vos gouvernements et organisations respectifs au sujet de l'offensive imminente et pour vous demander de la condamner.

Je vous remercie.
